

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19H30.

Etaient présents : Mmes BARNAY, DECHAUME, PERRIER, MARTIN, RODES , Messieurs BRIET, LACROIX, LAMOUR, TESTARD, PISSELOUP.

Etaient absents : Mesdames BOULEZ, LIPPENS (pouvoir à Mme RODES), Monsieur JOLY (pouvoir à Mme BARNAY)

Secrétaire de séance : Mme BARNAY Suzanne

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL : à l'unanimité

Après ouverture de la séance : Présentation par Monsieur MAITRE, chargé des relations collectivités locales ENEDIS (Direction Territoriale de Saône-et-Loire) du déploiement des compteurs LINKY. Explication sur les objectifs de cette mise en place nationale avec rappel des obligations légales imposées par l'Etat.

Echanges avec les élus sur les différentes informations diffusées au grand public et réponses aux inquiétudes sur le fonctionnement du matériel, les problèmes de santé craints...

DELIBERATIONS

1/ Renouvellement et modification du contrat d'adjoint d'animation

Le Maire rappelle l'organisation du personnel auprès des enseignantes pour cette rentrée scolaire et les modifications de planning qu'il a fallu apporter en période d'été suite au souhait d'un agent de ne pas honorer son contrat à la rentrée. Il y a eu lieu de modifier le temps de travail de l'adjoint d'animation auprès des enseignantes et porter son temps de travail à 124 heures mensuelles annualisées afin de faire face cet accroissement d'activité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce contrat CDD à hauteur de 124 heures pour la période du 1er septembre 2018 au 6 juillet 2019.

2/ DM budget Commune

Changement d'affectation de crédits de l'opération 1202 (mairie) vers l'opération 1401(acquisition matériel technique) pour 15 000 euros afin de comptabiliser sans les reprises l'achat du nouveau matériel.

3/Fonds de concours chemins ruraux (participation financière CUCM)

Par courrier en date du 01/03/2018 la commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » pour l'achat du tracteur et ses accessoires à hauteur de 58500 euros HT. La commission intercommunale a accepté cette demande et a décidé d'attribuer la somme de 29250 euros (50% de la dépense HT) . Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce montant et décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de fonds de concours à intervenir avec la CUCM à cette fin.

4/Renouvellement contrat de gaz Maison des Associations

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat a été signé en 2015 avec EDF Collectivités pour la fourniture de gaz à la Maison des Associations. Ce contrat était d'une durée de 36 mois et donc prendra fin au 20 décembre 2018. Une nouvelle proposition de contrat est faite sur les bases de consommation, de durée de contrat mais avec une augmentation du prix unitaire (soit une hausse par an de 224.59 €) .Le prix sera fixe sur 3 ans. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces conditions de contrat étant donné le contexte actuel de hausse de prix des énergies et charge le Maire de signer ce contrat.

5/ Subvention association garderie périscolaire

Chaque année la municipalité attribue une subvention pour le fonctionnement de la garderie périscolaire car les participations des familles ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais de gestion. Après discussion avec la Présidente, le besoin actuel en trésorerie serait à reconduire à hauteur des 3000 euros trimestriel versés habituellement pour faire l'année scolaire c'est-à-dire jusqu'en Juin 2018. Le Conseil municipal décide donc, à l'unanimité de reconduire cette aide de fonctionnement à raison de 3000 euros trimestriels et de faire un nouveau bilan à la fin de l'année scolaire sur la fréquentation, le bilan financier et les besoins en personnel pour la rentrée prochaine.

6/ Subventions aux associations 2018

Les attributions sont reportées au prochain conseil municipal afin que la commission se réunisse au préalable.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Vitesse excessive au hameau de Vaux** : une habitante du hameau s'inquiète de la vitesse de circulation dans ce hameau et demande des mesures de sécurité. Le Maire va se rapprocher des services de la CUCM car cette voie est communautaire.
- **Recensement de la population** : la commune sera recensée en 2019 et il faut recruter deux agents recenseurs. Une personne est déjà retenue et il faut trouver 1 personne disponible sur les mois de janvier et février 2019 et qui soit autonome pour circuler dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23H00

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 28.09.2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 27.09.2018

Le Maire, J. PISSELOUP

